Utilisons ce GUIDE PRATIQUE pour réduire ou trier nos déchets Ils ne le feront pas pour nous...



Objectif 2027 : - 100 kg de déchets par habitant



TOUJOURS **→ VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT**



orleans-metropole.fr



COMPOSTER

PAGE 4

BIEN TRIER

PAGE 6

- 6 Les emballages et papiers
- 8 Le verre
- 9 Les textiles
- (10) Déchetteries & végé'tri
- 14 La collecte de vos déchets





MIEUX CONSOMMER

PAGE 16

Réduire nos déchets de 100 kg par habitant d'ici 2027, c'est l'ambition d'Orléans Métropole.

Pour y parvenir, nous devons réduire et mieux valoriser nos déchets. Cela tombe bien : les 3/4 des déchets que nous produisons sont **Compostables, Recyclables ou Évitables!**

Changer le destin de nos déchets est entre nos mains! Avec l'aide d'Orléans Métropole, adoptez quelques gestes simples pour faire la différence.

Dans ce guide vous trouverez toutes les informations pratiques et les gestes pour :

- Composter chez vous ou utiliser un composteur partagé.
- Bien trier vos déchets.
- **Mieux consommer** pour éviter les gaspillages : achats de seconde main, location, réparation, troc, dons dans les espaces de réemploi.

Nous avons un objectif commun : améliorer la qualité de vie sur notre territoire!





COMPOSTER

Composter les biodéchets permet de réduire de 50 % le poids de votre poubelle.

Épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café, restes de repas ou encore feuilles mortes, tontes de pelouse, peuvent être compostés.

Cette pratique simple et écologique permet d'obtenir un engrais 100 % naturel et gratuit pour embellir vos jardins et les espaces verts. Comment faire ? On vous explique tout.

Plusieurs solutions vous sont proposées sur le territoire orléanais¹.

VOUS AVEZ UN JARDIN:

installez gratuitement un composteur individuel.

Remplissez le formulaire « J'adopte un composteur » : sur www.orleans-metropole.fr, rubrique « démarches »







VOUS N'AVEZ PAS DE

JARDIN: accédez à l'un des **composteurs partagés** situés au pied de votre immeuble ou dans votre quartier.

Pour trouver la solution de compostage adaptée à votre situation, utilisez le formulaire « Trier mes déchets alimentaires » : sur www.orleans-metropole.fr, rubrique « démarches »





¹ Les collectivités ont l'obligation de mettre en place des solutions de tri des biodéchets pour leurs habitants à compter du 1^{er} janvier 2024 selon la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC)

LES DÉCHETS COMPOSTABLES

DE LA CUISINE





- Épluchures de légumes et de fruits
- · Peaux d'agrumes
- Filtres et marc de café, sachets de thé
- Essuie-tout, mouchoirs en papier usagés
- Cartonnettes (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette et d'essuie-tout)
- Os et arêtes de poissons

 (à composter avec précaution : enfouir ces matières au cœur du compost pour éviter les odeurs)

LES MATIÈRES ORGANIQUES DU JARDIN



- Restes de récoltes de potager, plantes et fleurs fanées
- Mauvaises herbes non montées en graines
- Feuilles mortes
- Petits branchages coupés en petits morceaux
- Foin, copeaux, sciure de bois non traité
- · Tontes en petites quantités

Conseil

Il est important de mélanger les différents types de déchets dans son compost

2/3 de matières humides (épluchures, plantes fanées, tontes de pelouses...)

1/3 de matières sèches (branchages coupés en petits morceaux, herbes sèches, feuilles mortes...)

Après 6 à 12 mois,

le compost récolté peut être mélangé à de la terre de jardin pour nourrir vos plantations d'intérieur et d'extérieur (plantes ornementales, vivaces, semis potagers, gazon, arbres et arbustes...). Vous pouvez aussi l'épandre en surface dans votre jardin pour nourrir la terre.

LES DÉCHETS NON COMPOSTABLES







- Sacs et sachets en plastique même biodégradables
- Couches, poussières, mégots...



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

Haie sèche, terreau de feuilles, butte lasagne, paillage, tonte mulching... des pratiques simples et économiques pour réutiliser les feuilles mortes, les branchages, les tontes de gazon directement dans votre jardin et l'embellir...

Découvrez les fiches « jardin zéro gaspi » sur www.orleans-metropole.fr.



BIEN TRIER

Trier les emballages, les objets et matériaux facilite leur réemploi ou contribue au recyclage de leurs matières.

Pour bien les trier, suivez l'**info-tri** qui figure sur les produits, les appareils et emballages, les consignes indiquées sur les bacs de tri, points d'apport volontaire et dans ce guide.

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

sont à déposer en vrac, non imbriqués, bien vidés



Tous les emballages et papiers sont collectés en bacs (couvercle jaune ou bleu) ou en sacs (jaunes) ou encore en borne de tri.

RETROUVEZ LES BORNES LES PLUS PROCHES
DE CHEZ VOUS : triermondechet.orleans-metropole.fr

TOUS LES

journaux, magazines, publicités, courriers, papiers cadeaux, sacs et enveloppes...





TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

bouteilles, flacons, pots, sachets, barquettes, tubes et films







EMBALLAGES EN MÉTAL





boîtes de conserve, canettes, bidons de sirop, aérosols de produits non dangereux, (mousse à raser, déodorant...), mais aussi les couvercles, bouchons, capsules

LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET LES CARTONNETTES







Les grands cartons doivent être apportés en déchetterie.

Les emballages ayant contenu des produits dangereux (peintures, solvants...) doivent être déposés en déchetterie.

Les couches, petits objets (rasoir, brosse à dent...) sont à déposer dans le bac vert.

JEU DU RECYCLAGE

Que deviennent mes emballages déposés dans la poubelle de tri? Reliez les lettres et les chiffres entre eux

Kebouses: ∀ > 2 - B > 1 - C > 5

1/1/1/9/1/85

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri Trisalid (Utom à Saran). Triés par matière, ils sont conditionnés et envoyés dans les filières de recyclage.

DÉCOUVREZ LE DEVENIR DE NOS DÉCHETS :

visitez l'Utom (Unité de Traitement des Ordures Ménagères) et le centre de tri pendant les vacances scolaires.

Inscrivez-vous sur www. orleans-metropole.fr, rubrique « démarches »





LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

- Coller un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres permet de ne plus recevoir les imprimés non sollicités
 -12 kg/an/habitant
- Boire l'eau du robinet > 10 kg/an/habitant
- Essayer le vrac, privilégier les grands contenants, les produits à la coupe...

LE VERRE

Le verre se recycle à l'infini.

Alors ne laissons pas partir nos bouteilles à la poubelle!

Pour trier le verre, déposez-le dans les points de collecte répartis sur l'ensemble

de la métropole.





Conseils

Les couvercles. bouchons et capsules métalliques sont à déposer dans le bac iaune.

Inutile de laver les emballages en verre mais bien les vider.

La vaisselle et la porcelaine cassées ne se recyclent pas en borne de tri du verre et doivent être déposées dans votre bac à déchets ménagers (vert).

Les ampoules, vitres et miroirs se trient en déchetterie.



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

Avez-vous pensé à la consigne ?

Les emballages marqués de ce pictogramme sont consignés et peuvent être rapportés chez votre commercant.



LES TEXTILES

Les vêtements, linge de maison et chaussures peuvent être portés de nouveau ou recyclés.

Les textiles sont donc à déposer dans les points de collecte répartis sur l'ensemble de la métropole.





- 1- En bon état, ils auront une deuxième vie grâce aux boutiques solidaires orléanaises.
- 2- Usés, ils seront recyclés en isolants pour le bâtiment par exemple.
- 3- Ils sont collectés et triés par Le Tremplin, association locale qui favorise les emplois en insertion.

Conseils

Tous les textiles sont acceptés même usés et déchirés.

Vêtements, linge de maison, chaussures, mais aussi maroquinerie et peluches sont à déposer propres dans les bornes en sacs fermés de 30 litres.

Les chaussures, liées par paire.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés.



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

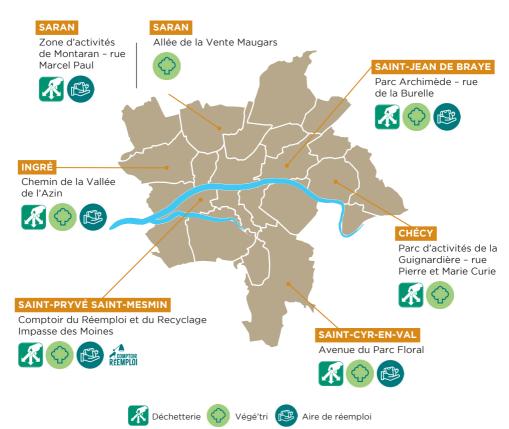
Le shopping en friperie, pour s'habiller tendance à petit prix > boutique Des habits et moi, le Comptoir du réemploi, Emmaüs...

DÉCHETTERIES & VÉGÉ'TRI

En déposant vos objets, matériaux en déchetterie et vos végétaux en végé'tri, vous facilitez leur réemploi ou contribuez au recyclage de leurs matières.



Pour accéder à l'une des 6 déchetteries et végé'tri de la métropole, vous devez vous inscrire en complétant le formulaire sur https://www.orleans-metropole.fr/contact. Cette inscription vous permettra aussi d'accéder aux végé'tri.



Retrouvez les horaires d'ouverture des déchetteries, des végé'tri et du Comptoir du réemploi et du recyclage sur **orleans-metropole.fr, rubrique « déchets »**



VOTRE OBJET EST EN BON ÉTAT ET PEUT ENCORE SERVIR

Petit mobilier, vaisselle et objets de décoration, électroménager, jeux/jouets, vélos, accessoires de puériculture (sauf sièges-autos), produits culturels... PENSEZ AU RÉEMPLOI!

Déposez-les sur les **aires de réemploi** dans les déchetteries d'Ingré, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean de Braye, Saran et au Comptoir du réemploi et du recyclage à Saint-Pryvé Saint-Mesmin. Ils seront réparés et revendus à petits prix.











BON À SAVOIR

Le Comptoir du réemploi et du recyclage situé à Saint-Pryvé Saint-Mesmin est une déchetterie nouvelle génération qui vous permet de :

- donner les objets qui peuvent encore servir,
- troquer des matériaux avec d'autres usagers,
- déposer vos objets cassés, déchets dangereux, appareils électriques et électroniques hors d'usage, bois, cartons, palettes, pneus, mobilier, gravats, etc.,
- dénicher des objets, meubles, livres, vêtements et accessoires de seconde main à petits prix,
- participer à des ateliers pour vous initier au réemploi et à la réparation.

Programme sur www.comptoirdureemploi.fr.



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

Pensez toujours au don pour favoriser le réemploi si vos articles sont encore en état.

Rendez-vous en page 16 pour connaître toutes les solutions à votre disposition pour prolonger la vie de vos objets.

VOTRE OBJET EST HORS D'USAGE

rendez-vous en déchetterie pour le valoriser, il sera recyclé.



LE MOBILIER HORS D'USAGE

Sièges (chaises, canapés, fauteuils, poufs...), literie (matelas, sommiers, cadres de lit...), meubles de rangement vidés de leur contenu (commode, armoire, bureau...), meubles de cuisine et salle de bains sans les vasques, éviers, robinetteries.



LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES HORS D'USAGE

Gros et petits électroménagers, audio-vidéo, outillage, jouets... Tous les appareils qui se branchent sur secteur, à piles, batteries ou accumulateur. Retirer et trier les piles et batteries avant de déposer vos appareils en déchetterie.

POUR TOUS LES AUTRES OBJETS ET MATÉRIAUX NON RÉEMPLOYABLES











LITHII ES



CARTOUCHES



PILES et ACCUMULATEURS



RADIOGRAPHIES







BON À SAVOIR

Lors de l'achat d'un meuble ou d'un appareil électrique neuf que ce soit en magasin ou livré chez vous, le distributeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien appareil pour assurer son recyclage.

C'EST LE PRINCIPE DU 1 POUR 1.



LES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ peuvent être déposés dans les déchetteries de Saint-Cyr-en-Val et Saran.

Pour les dépôts d'amiante lié, vous devez obligatoirement être muni d'une carte d'accès.

La demande doit être effectuée sur **www.orleans-metropole.fr, rubrique « démarches ».** Pour connaître les jours et horaires de dépôts, consultez **www.orleans-metropole.fr**



LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

Ces objets aussi sont à déposer en déchetterie pour être réemployés ou recyclés :

- Les articles de sport et loisirs
- Les articles de bricolage et de jardin thermiques (tondeuses, tronçonneuses...)
- Les jouets

VÉGÉTAUX

Compostage, paillage... Les végétaux peuvent être réutilisés pour embellir votre jardin (voir p.4). Si ces pratiques ne sont pas possibles, vous pouvez les déposer dans l'une des 6 végé'tri de la métropole (voir carte p.10).



Les végétaux acceptés dans les végé'tri: feuilles, tontes, résidus d'élagage, taillis, branches, souches, troncs, les broyages de produits verts, sapins naturels sans ajout de produits chimiques.



ATTENTION, CERTAINS DÉCHETS SONT INTERDITS EN DÉCHETTERIE ET VÉGÉ'TRI

Cadavres d'animaux, sacs de déchets ménagers, déchets non refroidis, bouteilles de gaz, carcasses de voitures, déchets phytosanitaires des agriculteurs, engins explosifs, extincteurs, pneumatiques des professionnels, produits radioactifs et médicaments. Ces derniers doivent être rapportés en pharmacie.

COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX

Gratuite et sur rendez-vous, une collecte des objets volumineux est proposée par Orléans Métropole aux particuliers (objets de taille, volume ou poids importants et ne pouvant entrer dans le coffre d'un véhicule tels que canapés, armoires, réfrigérateurs, sommiers, matelas...)

CONDITIONS

- Inscription en ligne
- Une seule collecte par an et par foyer
- 3 objets maximum vides et propres, aisément accessibles (extérieur ou rez-de-chaussée)
- Présence obligatoire de l'usager pendant la collecte



Pour en bénéficier, remplissez le formulaire dans la rubrique « démarches » sur le site Internet https://www.orleans-metropole.fr/contact





LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS



Pour connaître vos jours de collecte **des déchets ménagers** et des **déchets recyclables**, connectez-vous sur triermondechet.orleans-metropole.fr.

Vous pourrez y télécharger votre calendrier de collecte.



Pour les adresses collectées une fois par semaine ou par quinzaine: la collecte est assurée les jours fériés sauf les 1er janvier, 1er mai et le 25 décembre sur les mêmes créneaux. Pour ces 3 dates, une collecte de rattrapage est organisée le samedi matin suivant.

Pour les adresses collectées plusieurs fois par semaine : la collecte n'est pas assurée les jours fériés et les déchets ménagers seront collectés lors du prochain passage.



Déposez-les dans votre bac dans des sacs bien fermés. Ne déposez pas de sacs au pied des bacs.



Pour les adresses collectées une fois par semaine :

la collecte n'est pas assurée les jours fériés et les déchets recyclables **seront collectés lors du prochain passage.**

Pour les adresses collectées tous les 15 jours : la collecte n'est pas assurée les jours fériés et sera rattrapée le samedi matin suivant.



Déposez-les en vrac dans le bac, bien vidés et non imbriqués.



BAC CASSÉ, TROP PETIT, TROP GRAND? FAITES-LE REMPLACER GRATUITEMENT





MIEUX CONSOMMER

Mieux consommer, c'est éviter les gaspillages, acheter d'occasion, réparer ou troquer, ou encore vous rendre au Comptoir du réemploi et du recyclage situé à Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Autant d'options qui présentent de nombreux avantages pour votre portefeuille et notre planète.

ACHETER OU NE PAS ACHETER, TELLE EST LA QUESTION

Chacun peut s'interroger avant d'acheter : ai-je vraiment besoin de cet objet, de ce vêtement, de cet article ?

Si oui, pourquoi ne pas se tourner vers des structures, des enseignes, qui proposent des solutions pour :

- emprunter, louer un appareil pour un usage occasionnel (bricolage, entretien...)
- acheter des articles d'occasion, de seconde main, reconditionnés en friperie, recyclerie, et de plus en plus dans certaines enseignes.

Si on opte pour du neuf, il est possible de privilégier des produits durables, réparables, éco-conçus, affichant un écolabel.



BON À SAVOIR

Certaines catégories de produits électroniques et électroménagers affichent un indice de réparabilité pour informer les consommateurs sur le caractère plus ou moins réparable des produits. Indice de réparabilité













ADOPTER LES RÉFLEXES ZÉRO GASPI ALIMENTAIRE

- Faites l'inventaire des placards et du réfrigérateur : pour établir votre liste de courses, pour cuisiner ou consommer en priorité les produits entamés.
- Rangez votre réfrigérateur selon les zones de froid indiquées sur la notice de votre appareil.
- Cuisinez les quantités exactes.
- Conservez les produits entamés dans des boîtes hermétiques au réfrigérateur pour les consommer rapidement ou au congélateur.
- Réemployez les restes, recyclez les aliments : pain dur en pain perdu, légumes défraîchis en soupe, fruits en compote...
- Contrôlez les dates de péremption.



BON À SAVOIR:

Date limite de consommation (DLC) : consommez les produits avant la date indiquée.

Date de durabilité minimale

(à consommer de préférence avant le ...) : les produits peuvent encore être consommés au-delà de la date si l'emballage est intact :

- sous 3 mois si la date indiquée est accompagnée du jour et du mois,
- entre 3 et 18 mois si la date indiquée est accompagnée du mois et de l'année,
- au-delà de 18 mois si la date indique seulement l'année.







EN MOYENNE, 36 KG DE NOURRITURE PAR HABITANT SONT JETÉS CHAQUE ANNÉE.

RÉDUIRE LES EMBALLAGES

- Achetez en vrac : un bon moyen pour acheter les quantités adaptées à vos besoins
- Apportez vos contenants pour conditionner les produits à la coupe
- Essayez les produits solides (shampooing, déodorants...)

PROLONGER LA VIE DES OBJETS

- Entretenez vos objets, votre électroménager.
- Transformez, customisez, pour leur donner un nouveau look.
- Réparez quand cela est possible.
- Donnez à des proches, des associations, des recycleries, utilisez les boîtes à livres, les bornes textiles...
- Vendez sur Internet, dans les vide-greniers...



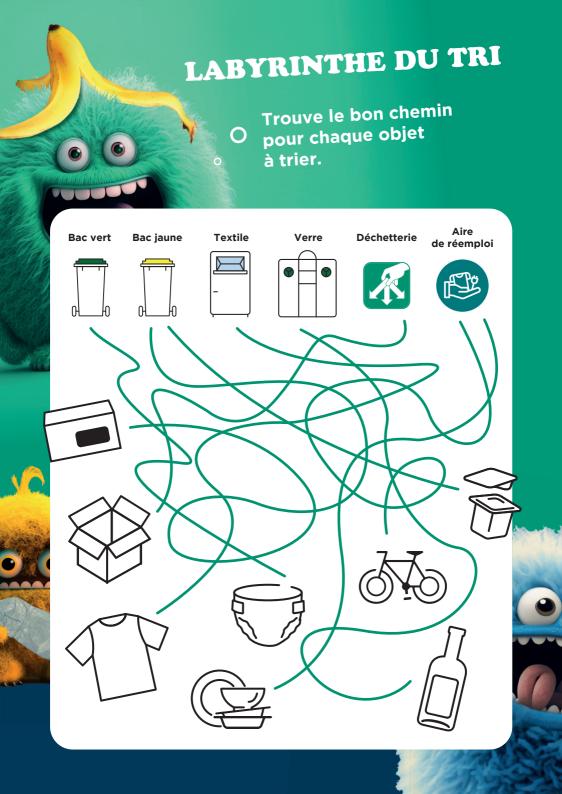




LE GESTE POUR CHANGER LE DESTIN DE NOS DÉCHETS

Le Comptoir du réemploi à Saint-Pryvé Saint-Mesmin propose des ateliers pour fabriquer, customiser, réutiliser, réparer, entretenir des objets.

Programmation sur www.comptoirdureemploi.fr







VOUS NE TROUVEZ PAS LA DESTINATION D'UN DÉCHET?

CONSULTEZ LE SITE

www.quefairedemesdechets.ademe.fr

Direction Réduction et Valorisation des déchets

33. rue Hatton 45100 Orléans

Tél: 02 38 56 90 00









orleans-metropole.fr



